



COMPTE-RENDU de la Commission des Formations et de la Vie Etudiante (CFVE) - N°10

Réunion du 11/07/2023 de 12h30 à 14h30

Collège des Enseignants et Chercheurs

Titulaires	Champs	Présent	Absent	Pouvoir
Mme Laurence BASSIERES	HCA	X		Pouvoir
				donné à
				Elise
				Macaire
Mme Suzel BALEZ	STA-CIMA	X		
M. Frédéric CHASTANIER	ATR-RA	X		
M. Philippe CHAVANES	TPCAU	X		
M. Franck GAUBIN	STA-CIMA	X		
Mme Laure JACQUIN	TPCAU	X		
Mme Laurence FALZON	ATR-APV	X		
Mme Manuela FRANZEN	TPCAU	X		Pouvoir
				donné à
				Julien Joly
M. Yann NUSSAUME	VT	X		
M. Julien JOLY	TPCAU	X		
Mme Elise MACAIRE	SHS	X		
Mme Séverine ROUSSEL	TPCAU	X		Pouvoir
				donné à
				Philippe
				Chavanes

Collège des Etudiants

Titulaires	Année	Présent	Absent	Pouvoir
Mme Solène LE RAI	L3	X		
Mme Assia GOUMAR	L3	X		Pouvoir
				donné à
				Pierre De
				Nadai
Mme Maud BAUER PRESTON	L2	X		Pouvoir
				donné à
				Solène Le
				Rai
M. Pierre DE NADAI	L2	X		
Mme Sophia BOUMAHDI VALDERA	L2		X	
Mme Carla CORVO	M1		X	

Collège des Personnels des filières administratives, techniques et scientifiques (A.T.S)

conege des i ersonners des inicies dammissian, es, techniques et scientifiques (11118)				
Titulaires		Présent	Absent	Pouvoir
M. Jacques BERGNA			X	
M. Barmak LAHIJI		X		Arrive à
				13h00

Membres avec voix consultative

Titulaires		Présent	Absent
Mme Caroline LECOURTOIS	Directrice	X	





Mme Vincentella de COMARMOND	Directrice adjointe	X	
M. Samuel BRUNA	Responsable adjoint du	X	
	service de la scolarité		
Mme Anaïs CAMPANAUD	Juriste	X	
Mme Léa Sattler	Enseignante STA-OMI,	X	
	invitée permanente		

Invité: Emmanuel Mourier

16 présents en début de séance.

Le quorum est atteint.

Ordre du jour :

- 1) Validation du RD de la CFVE du 17 mai et du 12 juin 2023 (VOTE)
- 2) Actualités vie étudiante

BLOC ORGANISATION PEDAGOGIQUE

- 3) Point d'information sur les formations bi-cursus (Franck Gaubin) (INFO)
- 4) Convention-cadre Royan (VOTE) > Annexe 4
- 5) Bilan Parcoursup effectif L1
- **6) Demande concernant les cours de langues** (désignation de deux membres de la CFVE pour instruction de ce dossier avec les enseignants de langue) <u>> Annexe 5</u>

Concernant le point 1, les enseignants de langue sont tous contractuels puisque les langues ne font pas partie des disciplines des corps de MCF et prof.

Les enseignants de langue peuvent avoir un service de 320h et certains l'ont déjà. Il se trouve que certains enseignants contractuels de l'école d'autres champs enseignent aussi les langues pour avoir un service de 224h. Ils veulent donc que nous débloquions la limite des 224h mais ils ne sont pas prof de langue en fait....

- 7) Répartition des groupes d'étudiants dans la logique des groupes de projet dès lors que les étudiants n'ont pas le choix des enseignements (Laure Jacquin) (confier aux coordinateurs de semestres l'examen des possibilités de répartition des groupes d'étudiant dans la logique des projets).
- 8) Référentiel de notes et de crédits pour les étudiants en mobilité sortante (Justine Simonot) (INFO) > Annexe 6

BLOC FONCTIONNEMENT CFVE 30mn

9) Modalité de formulation des demandes à la CFVE. (Luca Alcala sera moniteur l'année prochaine auprès du service de la scolarité (charge du tableau de suivi des décisions de la CFVE et de la diffusion des décisions et du suivi des fonds CVEC)





10) Calendrier à venir :

- **Séminaire des coordinateurs** = jeudi 14 septembre 2023 à 14h00
- Séminaire de rentrée sur le projet d'école (HCERES vague D) = mercredi 20 septembre 2023
- **CPS plénier** = 16 novembre 2023 à 10h30
- Calendrier prochaines CFVE = 12 septembre 2023 9h30 en visio conférence (bureau le 5 septembre en visio 9h30)

1) Validation du RD de la CFVE du 17 mai et du 12 juin 2023 (VOTE)

DÉCISION:

La CFVE vote les validations des RD du 17 mai et du 12 juin 2023.

Vote: POUR: 16 CONTRE: 0

ABSTENTIONS: 0 Nombre de votant: 16

2) Actualités vie étudiante

Solène Le Rai informe les membres que les élus étudiants ont eu des retours sur l'organisation et le fonctionnement des commissions. Ils n'ont pas l'ensemble des informations et ne savent pas comment accompagner les étudiants.

Vincentella De Comarmond répond qu'une réunion d'organisation pour le bon fonctionnement de ces commissions va avoir lieu afin de cadrer l'ensemble de ces éléments à la rentrée prochaine.

Philippe Chavanes rappelle qu'il a été mis en place dans le cadre de la coordination pédagogique des commissions de fin de semestre pour les groupes de projet en L1 et en L2. Le but de ces commissions est d'harmoniser, dans un souci d'équité, les niveaux de notations entre les différents groupes de projet en réexaminant de manière collégiale les travaux jugés limites dans le cadre des jurys croisés. En principe, ces arbitrages doivent permettre soulager le déroulement des jurys de fins d'années regroupant tous les champs : les notes définitives attribuées par les commissions de fins de semestres ne peuvent bénéficier d'un « point de jury », le cas ayant déjà été examiné collégialement. Il précise qu'il faudrait :

- Approfondir cette question avec les coordinateurs des groupes de projets et homogénéiser le fonctionnement des commissions et/ou caractériser spécifiquement les modalités des commissions dans les différents semestres ;
- Informer les étudiants des différentes commissions qui s'articulent ;





- Décider de la mise en place ou non de ces commissions en L3 (actuellement elles n'existent qu'en L1 et L2) > Point à faire avec les coordonnateurs du S5 et du S6
- Clarifier la forme règlementaire des commissions qui s'ajoutent aux autres déjà existantes.

Barmak Lahiji arrive à 13h00. Le quorum est à 17.

Samuel Bruna rappelle que les jurys de fin d'année sont initialement organisés le 17 juillet. Il souhaite savoir s'il est possible de décaler les jurys au 24 juillet.

Suzel Balez propose de maintenir les jurys des L3 le 17 juillet et de décaler les autres jurys (L1 et L2) au 24 juillet.

DÉCISION:

La CFVE vote les nouvelles dates des jurys comme suit :

- L3 - 17 juillet 2023

- L1 et L2 - 24 juillet 2023

Vote:

POUR: 17 CONTRE: 0

ABSTENTIONS: 0 Nombre de votant: 17

BLOC ORGANISATION PEDAGOGIQUE

3) Convention-cadre Royan (VOTE) > Annexe 4

Emmanuel Mourier fait une présentation de la convention-cadre avec la ville de Royan.

Vincentella De Comarmond précise que la campagne VAHM a pris du retard et sera voté en CFVE à la rentrée prochaine. Il est délicat de donner son approbation alors que la campagne VAHM n'a pas été lancée et de s'engager à prendre en charge une partie des frais.

Emmanuel Mourier rappelle que les partenariats pédagogiques demandent un travail colossal, travail qui se prépare en amont.

Vincentella De Comarmond rappelle à Philippe Chavanes que l'enveloppe budgétaire VAHM est de 35 000 euros et qu'il y a déjà des partenariats pédagogiques qui ont été renouvelés pour 2023-2024 ce qui laisse très peu de marge pour certains.

Elise Macaire propose de fixer des règles pour les partenariats pédagogiques dans le cadre du groupe de travail qui avait été créé à cette occasion.

Philippe Chavanes propose que la CFVE vote le volet pédagogique de cette convention pédagogique.

DÉCISION:

La CFVE vote pour le partenariat avec la ville de Royan.

Vote:







POUR: 16 CONTRE: 0 ABSTENTIONS: 1

Nombre de votant : 17

Quant aux modalités financières, la CFVE ne se prononce pas sur la prise en charge totale de l'école concernant les frais de transport. Elle alerte qu'il n'est pas possible en l'état de le faire au regard du budget global VAHM et du nombre de groupe intéressés.

Il est proposé à la ville de Royan soit d'abonder le budget et/ou soit aux étudiants de financer une partie des déplacements.

La CFVE ajoute également que chaque groupe devra faire une demande VAHM à la rentrée 2023-2024.

Il est donc demandé à Emmanuel Mourier de négocier le volet déplacement avec la ville de Royan.

Assia Goumar arrive à 13h50.

4) Point sur les formations bi-cursus (Franck Gaubin)

Franck Gaubin présente les formations bi-cursus.

Comme déjà évoqué, les plans d'études bi-cursus ont, cette année, évolué, du fait de la mise en place d'une réforme importante de la formation ingénieur ESTP d'une part, et de la nécessité de renforcer, notamment pour les IA, la formation ingénieur.

Les plans d'études présentés constituent la dernière version des échanges entre les deux établissements. Cela permet des améliorations pédagogiques intéressantes et également une diminution de la charge de travail sur les semestres les plus lourds des deux formations.

Ces plans d'études modifient cependant les enseignements de l'ENSAPLV dont sont dispensés les bi-cursus. Pour le parcours AI, les étudiants doivent valider 265 (contre 282 dans le précèdent plan d'études) sur les 300 du parcours architecte. Cette diminution a été rendue possible par :

- Une meilleure intégration des enseignements de culture constructive à l'ESTP permettant de dispenser les étudiants bi-cursus de la plupart des enseignements de construction à l'ENSAPLV.
- La réforme des enseignements de l'ESTP qui, développant fortement les enseignements liés à la réhabilitation du patrimoine existant, à l'énergétique et à l'impact environnemental des matériaux et processus de construction, a permis de dispenser les étudiants des enseignements de CTA et CTID.

Enfin le plan d'études AI modifié a permis de maintenir l'année de M1 à 100% à la Villette, qui permet aux étudiants de partir en ERASMUS sur une année complète.

Par contre pour les IA dont la formation est plus courte, il n'est pas possible de maintenir une année exclusivement à la Villette, comme c'était auparavant le cas. Dans cette perspective, les IA ne pourront partir qu'un semestre.

Ces plans d'études ont été transmis aux membres du COPIL bi-cursus et ont été présentés en COPIL le 22 juin. Il s'agit également de traiter les années de transition pour les étudiants actuels.

Assia Goumar part à 14h20 et donne son pouvoir à Pierre De Nadai. Le quorum est à 17.





Vincentella De Comarmond résume les propos : Sur les IA, à terme, les étudiants pourront partir en mobilité un semestre. Il y a des mesures transitoires pour les étudiants déjà inscrits en double cursus qui eux pourront partir un an.

Sur les AI, il y a des dispenses complémentaires d'enseignement par rapport au programme antérieur, d'où la diminution des ECTS.

Léa Sattler part à 14h40.

DÉCISION:

La CFVE vote pour les nouveaux plans d'études présentés pour la formation IA/AI et les dispositions présentées.

Vote:

POUR: 15 CONTRE: 0

ABSTENTIONS: 0 Nombre de votant: 15

5) Bilan Parcoursup – effectif L1

Vincentella De Comarmond fait un bilan sur l'effectif L1.

Franck Gaubin quitte la CFVE à 14h45.

Barmak Lahiji quitte la CFVE à 14h50.

6) Demande concernant les cours de langues (désignation de deux membres de la CFVE pour instruction de ce dossier avec les enseignants de langue) <u>> Annexe 5</u>

Vincentella De Comarmond rappelle que les enseignants des cours de langues sont tous contractuels. Les dits enseignants peuvent avoir un service de 320 heures, ce qui est le cas de certains. Il se trouve que certains enseignants contractuels de l'école faisant partie d'autres champs enseignent aussi des cours de langues pour avoir un service de 224 heures. Ils souhaitent donc que la CFVE débloque la limite des 224 heures alors qu'ils ne sont pas professeurs de langues.

Julien Joly quitte la CFVE à 15h00.

La CFVE désigne deux coordinateurs :

- Mme Gwennor Lloyd, enseignante de langue anglaise
- Mme Virginia Laguia, enseignante de langue espagnole

A la rentrée, la CFVE devra organiser la coordination des cours de langues avec les deux coordinateurs précédemment désignés.

7) Répartition des groupes d'étudiants dans la logique des groupes de projet dès lors que les étudiants n'ont pas le choix des enseignements (Laure Jacquin)





Confier aux coordinateurs de semestres l'examen des possibilités de répartition des groupes d'étudiant dans la logique des projets).

Ce point sera à revoir à la rentrée 2023-2024 afin de répartir les tâches.

8) Référentiel de notes et de crédits pour les étudiants en mobilité sortante (Justine Simonot) (INFO) > Annexe 6

Vincentella De Comarmond présente le référentiel de notes et de crédits.

DÉCISION:

La CFVE vote pour le référentiel de notes et de crédites pour les étudiants en mobilité sortante.

Vote:
POUR: 12
CONTRE: 0

ABSTENTIONS: 0 Nombre de votant: 12

BLOC FONCTIONNEMENT CFVE 30mn

9) Modalité de formulation des demandes à la CFVE.

Luca Alcala sera moniteur l'année prochaine auprès du service de la scolarité (charge du tableau de suivi des décisions de la CFVE et de la diffusion des décisions et du suivi des fonds CVEC).

10) Calendrier à venir :

- Séminaire des coordinateurs = jeudi 14 septembre 2023 à 14h00
- Séminaire de rentrée sur le projet d'école (campagne HCERES vague D) = 21 septembre 2023
- CPS plénier = 16 novembre 2023 à 10h30
- Calendrier prochaines CFVE = 12 septembre 2023 9h30 en visio-conférence

Point divers:

11) Lancement du Palmarès RESEDA

De : WATHIER Valérie < <u>valerie.wathier@culture.gouv.fr</u>>

Envoyé: lundi 3 juillet 2023 16:07

 $\label{eq:alina.chisliac@rouen.archi.fr; chloe.moore@rouen.archi.fr; daniel.andersch@montpellier.archi.fr; sandrine.chiaraviglio@montpellier.archi.fr; laurence.coste@st-etienne.archi.fr; amandine.gaut@st-etienne.archi.fr; amandine.gaut@st-etienne.archi.fr; laurence.coste@st-etienne.archi.fr; amandine.gaut@st-etienne.archi.fr; laurence.coste@st-etienne.archi.fr; amandine.gaut@st-etienne.archi.fr; laurence.coste@st-etienne.archi.fr; amandine.gaut@st-etienne.archi.fr; laurence.coste@st-etienne.archi.fr; amandine.gaut@st-etienne.archi.fr; laurence.coste@st-etienne.archi.fr; laurence.coste.coste.coste.$

etienne.archi.fr; anne-marie.havard@rennes.archi.fr; anne-sophie.hommel-

<u>dolega@strasbourg.archi.fr;</u> <u>beatrice.begault@toulouse.archi.fr;</u> <u>elisabeth.epis@lyon.archi.fr;</u> <u>eric.guillot@lyon.archi.fr;</u> inbal.bismuthhaddad@paris-

<u>est.archi.fr;</u> <u>florence.leroy@nantes.archi;</u> <u>sophie.clement@nantes.archi;</u> <u>franck.besancon@nancy.archi.fr;</u> <u>lar a.callsen@nancy.archi.fr;</u> <u>frederique.joly@marseille.archi.fr;</u> <u>grandvoinnet.p@grenoble.archi.fr;</u> <u>helene.guic</u>





quero@clermont-fd.archi.fr; jeanne-marie.portevin@versailles.archi.fr; virginie.david@versailles.archi.fr; Sophie BONNIAU <sophie.bonniau@paris-malaquais.archi.fr>; k-derouiche@lille.archi.fr; medubourthoumieu@bordeaux.archi.fr; muriele.frechede@paris-belleville.archi.fr; nathalie.hebreard@paris-valdeseine.archi.fr; samuel.bruna@paris-lavillette.archi.fr; yann.fritz@lareunion-archi.fr
Objet: Lancement du palmares RESEDA

Bonjour à tous,

Nous préparons le lancement du Palmares RESEDA. Vous trouverez ci-joint le texte de lancement de la plateforme (voir texte présentation Palmares RESEDA). Il n'a pas encore été validé par le cabinet mais afin d'être prêts au moment de la validation et dans la perspective de la fermeture des ENSA pour les congés d'été pourriez-vous nous communiquer les noms et les mails des jeunes diplômés de l'année 2022-2023 qui ont reçu les meilleurs notes (voir tableau). L'objectif est que la SDESRA envoie l'appel à candidature à ces jeunes diplômés 2022-2023 dès que le cabinet le demandera.

Je vous remercie pour votre aide

Bien cordialement

Valérie WATHIER Adjointe au bureau de l'enseignement et de la recherche

Élise Macaire dit qu'il faut voir ce que les autres ENSAs vont faire. Elle est partisane pour boycotter ce prix. Cependant, si les autres ENSAs ne le font pas, cela peut être pénalisant pour les étudiants de l'école.

Frédéric Chastanier propose d'envoyer la liste de tous les diplômés au Ministère de la Culture ou de demander à tous les étudiants intéressés de se porter candidats.

Suzel Balez précise que le prix est une bonne idée mais que, dans le contexte actuel avec un interlocuteur déficient, il est gênant de prendre une décision en lieu et place des étudiants. Elle est partisane pour envoyer la liste de tous les diplômés et d'appuyer le fait que la future rentrée va être compliquée à mettre en œuvre

Vincentella De Comarmond demande à Samuel Bruna de faire un mail a tous les diplômés les informant que la CFVE ne souhaite pas être partie prenante de cette sélection qui doit relever de l'initiative des diplômés. L'école n'encourage pas ce système élitiste. C'est donc aux étudiants de répondre directement au Ministère de la Culture aux adresses mails indiqués dans le courriel.

La CFVE va envoyer le mail suivant aux étudiants concernant le prix RESEDA:

Bonjour,

Dans le cadre du prix RESEDA nouvellement crée et sensé récompenser « les PFE les plus écoresponsables », le Ministère de la Culture demande à toutes les écoles d'Architecture une liste des diplômés de cette année ayant eu les meilleures notes et dont les PFE sont orientés vers les enjeux environnementaux. La CFVE ne souhaite pas que notre établissement s'implique dans cette forme de réactivation d'un nouveau Prix de Rome « vert » qui relève d'un affichage et d'une logique compétitive qu'elle juge peu en phase avec les enjeux réels de l'enseignement de l'architecture comme avec la situation critique que connaissent nos établissements.

De fait, l'importante vacance de postes du service de la scolarité fait peser un risque sérieux de dégradation des conditions d'accueil des étudiants et de notre capacité à assurer pleinement et sereinement à la rentrée le programme et les activités pédagogiques. Dans ce contexte critique de surcharge de travail et de risque d'épuisement des personnels restant en poste, la sélection et la gestion d'une liste de jeunes diplômés nous





apparaît donc comme une surcharge supplémentaire à l'heure où nous aurions avant tout besoin d'un soutient effectif de notre ministère de tutelle pour renforcer nos moyens de fonctionnement.

Nous n'avons ainsi ni l'état d'esprit, ni les moyens d'opérer une telle sélection.

C'est pourquoi, si vous souhaitez à titre individuel candidater au prix Réséda, nous vous invitons à vous signaler directement au ministère de la Culture :

valerie.wathier@culture.gouv.fr reseda2023@culture.gouv.fr

La Commission Formation et Vie Etudiante de l'ENSAPLV

La réunion est close à 14h30.

Prochaine CFVE le 12 septembre 2023 à 12h30.